

RECU EN PREFECTURE

Le 15 mai 2024

99_AU-042-214202186-20240422-C202400325I0

Date de mise en ligne : 15 mai 2024

DECISION DU MAIRE

Référence 2024.00325
Direction en charge Affaires culturelles

Dbjet Fête du livre - Location d'une exposition de l'auteur Benjamin Chaud à la Galerie

Robillard

<u>VISAS</u>

Le Maire de la Ville de Saint-Etienne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n°357 du 27 novembre 2023 fixant le nombre d'Adjoints au Maire à 19,

VU la délibération n°2020.00092 en date du 15 juillet 2020 telle que modifiée par la délibération n°2021.00003 du 25 janvier 2021, par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. Le Maire par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'a autorisé à charger les adjoints et conseillers municipaux délégués de son choix à prendre les décisions pour lesquelles il a reçu délégation,

VU l'arrêté du 24 mars 2023 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Marc CHASSAUBENE,

CONSIDERANT que la Galerie Robillard a pour vocation de promouvoir l'illustration jeunesse comme un art à part entière, en choisissant de faire découvrir au public, petits et grands, les œuvres originales qui se cachent derrière les albums jeunesse. À travers ses différentes activités, la Galerie Robillard porte ainsi l'illustration au-delà des frontières du livre : fonds d'illustrations permanent d'une sélection d'artistes, expositions itinérantes, expos-ventes événementielles. La Galerie Robillard propose la location de plus de 50 expositions qui voyagent en France et à l'étranger, au sein de médiathèques, centres d'art, écoles et manifestations littéraires,

CONSIDERANT que pour animer sa 38e édition qui se déroulera à Saint-Étienne du 11 au 13 octobre 2024, la Fête du Livre programme dans différents lieux, plusieurs expositions des auteurs jeunesse invités à l'édition,

DECIDE

ARTICLE 1

De louer l'exposition « Dans l'atelier de Benjamin Chaud » à la Galerie Robillard pour une durée de 4 semaines, exposition qui se compose de 36 illustrations originales (24 illustrations couleur encadrées et 12 illustrations en noir & blanc). Cette exposition sera installée du 17 septembre au 13 octobre 2024 à la Médiathèque Tarentaize. Le transport aller et retour de cette exposition sera réalisé par le service transports de la Ville de Saint-Étienne.

ARTICLE 2

Cette mise à disposition de l'exposition est encadrée dans une convention de mise à disposition d'exposition à titre onéreux, pour un montant de 1 824 € TTC.

BP 2024 - dépenses chapitre 011 - article 6233 - Opération 2022 FETDL 3401.

1

ARTICLE 3

Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4

M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Saint-Étienne, le

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Marc CHASSAUBENE